

Règlement intérieur Flashdanse

L'association Flashdanse a été créée dans le but de divertir les adhérents. C'est un lieu de détente pour tous. Les cours ont lieu durant l'année scolaire et peuvent parfois même avoir lieu durant les vacances scolaires et jours fériés en cas de nécessité.

• **Les horaires**

Les horaires des cours vous sont communiqués lors de votre inscription. La durée de la séance est de 1h30 par groupe. Il est donc fortement conseillé d'arriver 5 à 10 minutes en avance afin que le cours puisse démarrer à l'heure. En cas de retard, merci de prévenir les chorégraphes ou membres du bureau.

• **Les absences**

Les adhérents doivent prévenir leurs chorégraphes dès que possible en cas d'absence afin qu'ils puissent organiser le cours. S'il s'agit d'une absence sur une longue période, les chorégraphes se donnent le droit de ne pas inclure l'adhérent sur la partie travaillée.

• **La tenue**

Il est impératif de porter une tenue de sport :

- Confortable et adaptée à la danse (pas de jeans).
- Chaussures de sport propres ou chaussons de danse
- Cheveux attachés
- Pas de chewing-gum

En cas de perte ou de vol des effets personnels, l'association décline toutes responsabilités.

• **La cotisation**

Le montant de la cotisation annuelle est susceptible d'évoluer selon les années. Elle doit être réglée lors de l'inscription. Si toutefois celle-ci n'était pas réglée au 15 octobre, l'adhérent pourra ne plus être admise au cours. Un règlement en 3 fois est également possible.

• **Les représentations**

Les places du gala de fin d'année sont payantes. Plusieurs autres représentations peuvent avoir lieu ponctuellement au cours de l'année.

• **Le comportement**

L'association est composée uniquement de membres bénévoles. Tous les adhérents se doivent de respecter tout le personnel encadrant ainsi que ses camarades. Pour le bien de tous, des sanctions pourront être prises pour tous manquements à cet aspect du règlement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

• **Les sorties**

En cas de non autorisation de sortie seul, les parents doivent impérativement venir chercher leurs enfants devant la porte de la salle. Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la salle de danse.

• **Divers**

Les groupes WhatsApp sont optionnels. Toute la communication officielle se fait via les adresses mails et les réseaux sociaux.

Il est formellement interdit de manger au sein de la salle de danse.

Toute présence au cours est réservée aux adhérentes du cours, aux chorégraphes et membres du bureau.

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :